

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 25 janvier 2018, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Sylvain Gagnon, substitut Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélissa Tellier, directrice générale et secrétaire trésorière
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance
- Marie-Michelle Doyle, adjointe à la direction
- Mélanie Alouis, agente administrative
- Stéphanie Girardeau, technicienne à la comptabilité

EST ABSENT: Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
Annik Paquin, responsable aquatique

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 7 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville Saint-Gabriel.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 25 janvier 2018, soit et est ouverte à compter de 20h.

01-01-2018

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 14 décembre 2017

5. FINANCES

5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 24 janvier 2018

5.2 Comptes payés et déduction à la source au 24 janvier 2018

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Approbation de l'entente relative à l'échange de services entre les Entreprises électriques Pierre Robillard et le CSCB
- 6.2 Approbation du contenu dans le contrat de travail (point reporté)
- 6.3 Augmentations de salaire 2018
- 6.4 Entente partenariale avec LC2 Construction
- 6.5 Embauche d'une ressource à l'entretien ménager et du bâtiment
- 6.6 Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.7 Nomination Martine Gauthier CPA, CA
- 6.8 Répertoire des organismes assujettis et des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels
- 6.9 Grille tarifaire Festival Country 2018
- 6.10 Grille tarifaire location de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel pour événement
- 6.11 Adhésion ADMQ – tarif modifié
- 6.12 Subvention – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 6.13 Paiement mensuel du cellulaire d'Amélie Roch
- 6.14 Formation entraîneur de natation – responsable aquatique

7. VARIA

- 7.1 Achat d'équipements pour le Centre de conditionnement physique Lefrançois Sports
- 7.2 Demande d'un permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public
- 7.3 Achat adaptateur téléphonique / internet
- 7.4 Nagathon École secondaire Bermon

8. CORRESPONDANCES

- 8.1 Source de vie Saint-Gabriel – Demande d'emprunt des tables gratuitement
- 8.2 Demande de gratuité pour une salle de réunion

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario FRIGON
Appuyé par : Nicole BERNÈCHE
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 25 janvier 2018, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

02-01-2018

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Nicole BERNÈCHE
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2017, soit et est adopté.

5. FINANCES

03-01-2018 5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 24 JANVIER 2018

Stéphanie Girardeau, technicienne à la comptabilité, dépose l'état des revenus et dépenses au 24 janvier 2018.

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Sylvain GAGNON
Et résolu :

Que l'état des revenus et dépenses au 24 janvier 2018 soit accepté.

04-01-2018 5.2 COMPTES PAYÉS ET DÉDUCTION À LA SOURCE AU 24 JANVIER 2018

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE
Appuyé par : Mario FRIGON
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 24 janvier 2018, des chèques numéros 2855 à 2897 totalisant **127 727.14\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 24 janvier 2018 représentant 36 transactions pour un montant **233 571.29\$** soient et sont adoptés.

QUE les déductions à la source provinciales et fédérales pour le mois de décembre 2017, payées le 11 janvier 2018, totalisant **16 646.23\$** soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05-01-2018 6.1 APPROBATION DE L'ENTENTE PARTENARIALE ENTRE LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES PIERRE ROBILLARD ET LE CSCB

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution #154-09-2017, le 21 septembre 2017, une entente partenariale doit être signée entre Les entreprises électriques Pierre Robillard et le CSCB;

ATTENDU QUE cette entente partenariale fait suite à la main d'œuvre et les matériaux fournis par Pierre Robillard pour les travaux électriques dans le Salon V.I.P. LC2. Cette entente est pour une durée de six (6) ans;

Il est proposé par : Mario FRIGON
Appuyé par : Denis GAMELIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent alors la forme ainsi que le contenu de ladite entente partenariale et autorisent madame Mélissa Tellier, directrice générale, à prendre rendez-vous pour la signature de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

06-01-2018 6.2 APPROBATION DU CONTENU DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DU CSCB

POINT REPORTÉ

Adoptée à l'unanimité des conseillers

07-01-2018 6.3 AUGMENTATIONS DE SALAIRE 2018

ATTENDU QUE la Régie inter municipale donnera à tous les employés, une augmentation de salaire de deux pourcent (2%) de leur taux horaire, pour l'année 2018 à compter du 14 janvier 2018;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE la Régie inter municipale du CSCB accepte qu'une augmentation salariale de deux pourcent (2%) du taux horaire soit donnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08-01-2018 6.4 ENTENTE PARTENARIALE LC2 CONSTRUCTION

ATTENDU QUE suite à la résolution #110-07-2017, la Régie inter municipale doit signée une entente de partenariat avec la compagnie LC2 Construction inc.

ATTENDU QUE cette entente fait suite aux travaux de construction d'un salon V.I.P. offerts par la compagnie LC2 CONSTRUCTION INC., dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel. Cette entente est pour une durée de cinq (5) ans;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB ont pris connaissance du projet de l'entente partenariale et acceptent sa forme ainsi que son contenu. Les membres de la Régie inter municipale mandatent Madame Mélissa Tellier, directrice générale, à prendre rendez-vous pour la signature de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09-01-2018 6.5 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE À L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a besoin d'une ressource pour l'entretien ménager du Centre de conditionnement physique Lefrançois sports, les chambres des joueurs ainsi que pour l'entretien du bâtiment, dans le but de soutenir le directeur de la maintenance;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'embauche sous probation de six (6) mois d'une nouvelle ressource, monsieur Alain Gauthier. Cette probation se terminera le 14 juin 2018 ;

ATTENDU QUE les heures de travail de ce salarié sont établies selon les besoins de la Régie inter municipale du CSCB ;

Il est proposé par : Sylvain GAGNON
Appuyé par : Denis GAMELIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la période de probation de six (6) mois de Monsieur Alain Gauthier à l'entretien ménager et à l'entretien du bâtiment, selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-01-2018 6.6 FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU QUE chaque membre du conseil d'administration de la Régie inter municipale du CSCB doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Nicole BERNÈCHE
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB ont signé et déposé le 18 janvier 2018, le formulaire des intérêts pécuniaires soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11-01-2018 6.7 NOMINATION MARTINE GAUTHIER AUDITRICE – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE l'entreprise comptable de Martine Gauthier, CPA, CA, offre un excellent service auprès de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon, c'est pourquoi la Régie veut renommer ladite entreprise, suite à la soumission reçue au montant de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (9,375.00\$) plus les taxes, représentant soixante-quinze (75) heures de travail ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN
Appuyé par : Mario FRIGON
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de procéder à la nomination de la firme Martine Gauthier, CPA, CA, comme auditeur de la Régie du CSCB et la réfection du rapport des états financiers sur SESAM pour l'année 2017, au montant de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (9,375.00\$) plus taxes. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

12-01-2018 6.8 RÉPERTOIRE DES ORGANISMES ASSUJETTIS ET DES RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE la régie inter municipale doit être inscrite au répertoire des organismes relatif à l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du CSCB nomme Madame Mélissa Tellier, directrice générale, comme personne ressource au répertoire des organismes ;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Sylvain GAGNON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent que la Régie inter municipale du CSCB soit inscrite au registre mentionné ci-haut et nomme Madame Mélissa Tellier, directrice générale, comme personne ressource.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13-01-2018 6.9 GRILLE TARIFAIRE FESTIVAL COUNTRY 2018

ATTENDU QUE le festival country se déroulera du 2 au 5 août 2018 dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE chaque utilisateur d'électricité en motorisés devront payer un montant de 30\$ au CSCB ;

ATTENDU QUE des frais de stationnement pour chaque véhicule devront être payés au CSCB en suivant les tarifs ci-dessous :

1 à 99 véhicules = 5\$

100 à 149 véhicules = 10\$

150 véhicules et plus = 20\$

ATTENDU QUE la location de l'Aréna Familiprix St-Gabriel sera à un taux organisme, soit cinq cents dollars (500.00\$) plus les taxes, par jour;

ATTENDU QUE toutes les dépenses liées à l'événement, qui ne sont pas nécessaires à la sécurité des utilisateurs et qui ne sont pas exigées par quelque autorité, seront défrayées par le Festival Country;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Festival Country devront respecter les normes établies par le service incendie de Saint-Gabriel pour leur équipement et leur installation;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent que le Festival Country se déroule dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel du 2 au 5 août 2018 au coût de cinq cents dollars (500.00\$) par jour plus les taxes.

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la grille tarifaire ci-dessus ainsi que toutes les autres conditions mentionnées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14-01-2018 6.10 GRILLE TARIFAIRE LOCATION DE L'ARÉNA FAMILIPRIX POUR ÉVÉNEMENT

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du CSCB établie une grille tarifaire, n'incluant pas les taxes, pour les locations de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel, pour les événements, qui se détaille comme suit :

1000.00\$ / jour pour un particulier ou une entreprise;

750\$ / jour pour un OBNL;

500.00\$ / jour pour un événement de minimum trois (3) jours consécutifs et plus, que ce soit pour un particulier, une entreprise ou un OBNL;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la grille tarifaire ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15-01-2018 6.11 ADHÉSION ADMQ – TARIF MODIFIÉ

ATTENDU QUE la résolution #196-11-2017 autorisait Madame Mélissa Tellier à effectuer une dépense au montant de quatre cent cinquante dollars (450.00\$) plus taxes pour inscrire la Régie inter municipale du CSCB comme membre auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

ATTENDU QUE l'adhésion à l'ADMQ est finalement huit cent quatre-vingt-huit dollars (888.00\$) plus taxes, incluant la première formation en ligne ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Sylvain GAGNON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier, secrétaire-trésorière et directrice générale du CSCB à inscrire la Régie inter municipale du CSCB à l'ADMQ pour un tarif de huit cent quatre-vingt-huit dollars (888.00\$) plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

16-01-2018 6.12 SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du CSCB veut effectuer une demande de subvention auprès du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale mandatent Madame Mélissa Tellier à effectuer une demande de subvention auprès du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17-01-2018 6.13 PAIEMENT MENSUEL DU CELLULAIRE D'AMÉLIE ROCH

ATTENDU QUE la Régie inter municipale considère que la chef cuisinière du CSCB, Amélie Roch, doit bénéficier d'un remboursement de quinze dollars (15.00\$) par mois pour son cellulaire, considérant l'utilité de celui-ci pour son travail au CSCB. (Appels client, confection de menus, location de décorations, etc.) ;

Il est proposé par : Mario FRIGON
Appuyé par : Sylvain GAGNON
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de payer quinze dollars (15.00\$) mensuellement pour le cellulaire d'Amélie. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

18-01-2018 6.14 FORMATION ENTRAÎNEUR DE NATATION – RESPONSABLE AQUATIQUE

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a inscrit la responsable aquatique à la formation d'entraîneur de natation au coût de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250.00\$) taxes incluses ;

ATTENDU QUE la responsable aquatique, Madame Annik Paquin, devra être disponible à travailler au CSCB durant quatre (4) sessions qui s'étaleront durant un (1) an ou maximum deux (2) ans, à compter de la date du paiement, considérant que la Régie inter municipale a déboursé les frais d'inscription;

Il est proposé par : Denis GAMELIN
Appuyé par : Mario FRIGON
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent la dépense de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250.00\$) taxes incluses, qui sera prise à même le fonds général, afin que Madame Annik Paquin puisse suivre la formation d'entraîneur de natation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

7. VARIA

19-01-2018 7.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du CSCB veut acheter de nouveaux équipements pour le Centre de conditionnement physique Lefrançois sports;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE
Appuyé par : Yves MORIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier, secrétaire-trésorière et directrice générale à effectuer une dépense maximale de cinq mille dollars (5,000.00\$), taxes incluses, pour l'achat d'équipements pour le Centre de conditionnement physique Lefrançois sports. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

20-01-2018 7.2 DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION DE LIEU DE PRÉSENTATION DE FILMS EN PUBLIC

ATTENDU QUE la Régie inter municipale doit acheter un permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, afin de pouvoir diffuser un film dans la Salle Jean Coutu durant la semaine de relâche ;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier, secrétaire-trésorière et directrice générale à effectuer la demande de permis et ainsi déboursier une somme de cinquante-et-un dollars et cinquante-huit cents (51.58\$). Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

21-01-2018 7.3 ACHAT ADAPTATEUR TÉLÉPHONIQUE / INTERNET

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a fait une demande auprès de la MRC de d'Autray, afin d'avoir deux (2) adaptateurs pour le téléphone ainsi que pour l'internet ;

ATTENDU QU'UN adaptateur coûte cinquante-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (52.95\$) plus taxes ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier, secrétaire-trésorière et directrice générale à effectuer une dépense totalisant cent cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (105.90\$) plus les taxes, pour l'achat de deux (2) adaptateurs. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

22-01-2018 7.4 NAGE-O-THON ÉCOLE SECONDAIRE BERMON

ATTENDU QUE l'école secondaire Bermon a fait une demande auprès de la Régie inter municipale, afin de faire un nage-o-thon, sans frais de location de piscine, pour encourager Madame Heidi Levasseur qui traversera, à la nage, l'océan Atlantique en décembre 2018 ;

ATTENDU QUE le Nage-o-thon aura lieu le 25 mars 2018, au Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière et durera maximum trois (3) heures ;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent d'offrir le Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière à l'école secondaire Bermon, pour une durée de trois (3) heures, le 25 mars 2018, dans le but d'encourager Madame Heidi Levasseur, qui traversera à la nage l'océan Atlantique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCES

8.1 Source de vie Saint-Gabriel – Demande d'emprunt des tables gratuitement

8.2 Demande de gratuité pour une salle de réunion

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

23-01-2018 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 25 janvier 2018, soit et est levée à compter de 20H44.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**Gaétan Gravel, président et Maire
Ville de St-Gabriel**

**Mélissa Tellier, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie**